



MISE À JOUR SUR LES FEUX DE 2023 EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU CANADA ATLANTIQUE

31 MARS 2025

En mai 2023, la Croix-Rouge canadienne a appuyé les autorités provinciales et municipales de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui venaient en aide aux personnes touchées par les feux de forêt dans ces provinces. D'importants incendies dans la municipalité régionale d'Halifax et dans le comté de Shelburne en Nouvelle-Écosse ainsi que dans le comté de Charlotte au Nouveau-Brunswick ont provoqué l'évacuation de résidents et de résidentes.

La Croix-Rouge canadienne a offert des services d'inscription aux personnes sinistrées et appuyé des centres d'hébergement d'urgence à Halifax, à Barrington et à Shelburne en Nouvelle-Écosse ainsi qu'à Saint-Andrews au Nouveau-Brunswick.

Grâce à la générosité de donateurs et de donatrices et aux fonds octroyés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada dans le cadre du programme de jumelage de dons, la Croix-Rouge canadienne a offert de l'assistance financière aux ménages admissibles afin de les aider à couvrir les coûts liés à la réparation et à la reconstruction de leur logement, a versé un montant unique pour contribuer aux efforts de rétablissement des personnes et des ménages touchés et continue d'offrir des services de soutien personnalisé au rétablissement et du soutien en matière d'hébergement temporaire aux personnes les plus durement éprouvées par les feux de forêt, tout en aidant les personnes et les familles à entreprendre leur rétablissement.

INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

- La Croix-Rouge canadienne a offert de l'aide financière à plus de **3 100 ménages admissibles** pour les aider à subvenir à leurs besoins pendant leur rétablissement.
- Elle a offert du soutien personnalisé au rétablissement à plus de **2 000 ménages**. Ce soutien se déclinait de différentes façons et visait notamment à aider les personnes touchées à planifier leur retour au domicile et à mieux comprendre leurs polices d'assurance et les ressources communautaires à leur disposition, à leur donner des références et des renseignements utiles et à accorder une aide financière aux personnes ayant besoin de services en santé mentale ou encore de soutien en matière d'hébergement temporaire ainsi qu'à celles dont la résidence principale a subi des dommages majeurs ou été complètement détruite.
- Elle a fourni une assistance en personne à plus de **1 500 personnes**; il s'agissait notamment de services d'inscription, d'hébergement d'urgence, de soutien moral et de soutien au bien-être.
- L'organisation a distribué plus de **1 470 articles d'urgence** aux personnes et aux communautés touchées, y compris des trousseaux d'hygiène, des lits, des couvertures et des ours en peluche pour les enfants.
- Elle a offert plus de **120 références** vers des ressources de soutien communautaire.
- Elle a déployé **80 bénévoles** pour offrir du soutien aux communautés touchées.
- Elle a participé aux opérations de **quatre centres d'accueil et d'information** à Halifax, à Barrington, et à Shelburne en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Saint-Andrews, au Nouveau-Brunswick.
- Elle a eu plus de **70 conversations** pour prendre contact avec des personnes touchées afin de leur offrir du soutien moral ou du soutien au bien-être pendant la phase d'urgence.
- Elle a collaboré étroitement avec l'Agence provinciale du logement de la Nouvelle-Écosse pour identifier les ménages nécessitant du soutien à l'hébergement, et versé une aide financière aux ménages participant au Programme de logement modulaire de la Nouvelle-Écosse.

VOTRE DON EN ACTION

MISE À JOUR SUR LES FEUX DE 2023 EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU CANADA ATLANTIQUE

RÉPARTITION DES FONDS EN DATE DU 31 MARS 2025

- I FONDS VERSÉS : 8,2 M\$
- I FONDS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE : 4,6 M\$
- I FONDS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA : 5,0 M\$
- I TOTAL DES SOMMES EN DATE DU 31 MARS 2025 : 17,8 M\$

TYPE DE SOUTIEN		FONDS ALLOUÉS AU 31 MARS 2025	TOTAL DES FONDS DÉPENSÉS OU ENGAGÉS AU 31 MARS 2025
Aide d'urgence pour les individus et les familles	La Croix-Rouge canadienne accompagne les personnes et les familles touchées par les feux de forêt en Nouvelle-Écosse dans leur rétablissement, en assurant leur participation active à la planification et aux prises de décisions. Ce soutien se décline de différentes façons et vise notamment à aider les personnes touchées par les feux de forêt à planifier leur retour au domicile et à mieux comprendre leurs polices d'assurance. La Croix-Rouge peut aussi fournir des renseignements et des références vers d'autres ressources, faciliter l'accès à des services en santé mentale et octroyer de l'aide financière pour appuyer le rétablissement. Enfin, une aide au logement temporaire peut être offerte aux personnes dont la résidence principale a subi des dommages majeurs ou été complètement détruite.	8,4 M\$	8,4 M\$
Programme de réparation et de reconstruction de logements	La Croix-Rouge canadienne collabore avec les propriétaires touchés par les feux de forêt pour faciliter le retour au domicile. Cette assistance peut comprendre une aide financière pour la réparation et la reconstruction de la résidence, notamment pour couvrir les frais liés au nettoyage, aux travaux de réparation ou de reconstruction, aux mesures d'adaptation résidentielle et à divers services professionnels. La Croix-Rouge a aussi aidé les personnes touchées à assumer les frais de déménagement et offert des mesures de soutien en matière de santé mentale et de bien-être.	6,5 M\$	6,5 M\$
Aide aux groupes communautaires	La Croix-Rouge canadienne a octroyé des fonds à des organismes qui apportent une aide d'urgence et participent aux activités de rétablissement dans leurs communautés. Le financement a permis d'offrir des services de transport aux bénévoles et d'acheminer des fournitures destinées aux services d'incendie et aux personnes évacuées, de cartographier les risques, de ramasser les débris, de prendre soin des animaux de compagnie évacués, de distribuer des articles destinés à ces animaux ainsi que d'offrir de la formation sur la prestation d'une aide sensible au traumatisme et d'une aide en santé mentale. La Croix-Rouge canadienne a également effectué une évaluation visant à déterminer les forces locales, les besoins ainsi que les priorités des communautés touchées par les feux de forêt de 2023 en Nouvelle-Écosse. Des entrevues ont été menées auprès de représentantes et de représentants d'organismes sans but lucratif, d'organismes communautaires et de gouvernements qui connaissent bien les communautés touchées et le processus de rétablissement. Un rapport a été publié afin de planifier et prioriser les types de mesures de soutien nécessaires au rétablissement à long terme.	1,3 M\$	1,3 M\$
Besoins émergents	Puisque le rétablissement est un processus de longue haleine et que de nouveaux besoins peuvent se manifester au fil du temps, la Croix-Rouge canadienne réserve des fonds à ce chapitre pour pouvoir répondre aux besoins à mesure qu'ils se font sentir.	1,3 M\$	—
Coût de la collecte de fonds		0,3 M\$	0,3 M\$
GRAND TOTAL*		17,8 M\$	16,5 M\$

En date du 31 Mars 2025, 92 % des fonds amassés ont été dépensés ou engagés.

*Ne tient pas compte des programmes provinciaux d'aide financière administrés par la Croix-Rouge canadienne pour le compte des gouvernements provinciaux.

La Croix-Rouge tient à remercier les donateurs et les donatrices ainsi que les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada d'avoir répondu à l'appel et donné généreusement pour venir en aide aux personnes éprouvées par les feux de forêt de 2023 au Canada atlantique.

EXPLICATION DES MONTANTS

Grand total à ce jour :
La totalité des dons amassés, des intérêts cumulés et des fonds engagés dans le cadre de programmes de jumelage de dons.

Fonds alloués à ce jour :
Budget prévu pour chaque volet de l'intervention en fonction du grand total. Les sommes ont été réparties en fonction des besoins des personnes et des communautés qui ont été recensés à ce jour.

Fonds dépensés ou engagés à ce jour :
Fonds qui ont déjà été dépensés pour apporter des secours aux personnes touchées par les feux de forêt de 2023 au Canada atlantique ou qui serviront au financement d'initiatives ou de projets en vertu des ententes et des contrats qui ont été autorisés, le cas échéant.

Coûts de la collecte de fonds :
Ces coûts sont calculés en fonction du total des dons amassés à ce jour et ne tiennent pas compte des sommes versées par le gouvernement fédéral dans le cadre de programmes de jumelage. Ces coûts peuvent comprendre les frais de traitement des dons, les frais d'utilisation des institutions bancaires et de crédit, les frais de service des centres d'appel et des plateformes numériques ainsi que ceux liés aux communications avec les donateurs et donatrices, dont la production des rapports qui leur sont destinés. Les coûts associés à la collecte de fonds de cet appel d'urgence ne dépasseront pas 5 % des sommes recueillies. En date du 31 mars 2025, ces coûts correspondaient à environ 2 % des sommes recueillies.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN!